

BEAUHARNOIS

Lors de sa fondation, la ville actuelle de Beauharnois se nommait « Saint-Clément-de-Beauharnois ».

Elle est située dans le diocèse de Valleyfield.

Les registres paroissiaux remontent à 1819 ; l'érection canonique eut lieu le 1^{er} août 1829 et l'érection civile le 10 juillet 1835.

La municipalité de Saint-Clément-de-Beauharnois a été érigée le 1^{er} juillet 1845 ; le village de Beauharnois fut fondé en 1846.

La ville de Beauharnois a été incorporée le 15 octobre 1863 ; la charte de cette ville a été amendée le 23 février 1875.

Le nom de Beauharnois a été donné à la ville en souvenir du Marquis de Beauharnois, gouverneur-général de la Nouvelle-France, à qui la Seigneurie du même nom fut concédée le 12 avril 1729.

La ville est bornée au nord par le lac St-Louis, à l'ouest par la ligne ouest du domaine de Buisson, au sud-ouest par la rivière Châteauguay, au sud-est par les terres du Grand-Maraïs, et au nord-est par la ligne seigneuriale en direction du lac St-Louis.

La population de cette ville, qui était de 2250 habitants en 1921, pour augmenter à 3729 en 1931, est aujourd'hui de 5,000 âmes.

Beauharnois est le chef-lieu du comté qui porte son nom, lequel a une population approximative de 52,000 âmes.

Les familles qui vivent dans cette ville sont au nombre de 980, et l'on compte 462 propriétaires fonciers et 456 locataires.

Les entreprises commerciales en opération sont au nombre de 97, et les industries importantes se chiffrent à 7 ; c'est une région industrielle où des maisons importantes et réputées fabriquent du papier, des meubles, de l'aluminium, des portes et châssis ; il y a aussi des aciéries et une compagnie de pouvoir électrique.

Cette ville de la rive sud du St-Laurent est distante de 33 milles de Montréal et de 218

milles de Québec. L'aqueduc est exploité par la ville et sa capacité quotidienne est de 1,000,000 de gallons d'eau pure et analysée.

La Shawinigan Water & Power Co fournit l'électricité.

La surface de la ville couvre une étendue de 515 acres et ses rues, au nombre de 18, sont pavées sur une longueur de 9 milles. Il y a à peu près 1 mille de rues non pavées ; quant aux trottoirs, ils sont tous pavés et forment une distance de 18½ milles.

Beauharnois possède un marché achalandé et un théâtre à la disposition de la population, en plus d'un parc public.

Les institutions religieuses et éducationnelles sont les suivantes : un couvent de religieux et deux de religieuses, un collège pour garçons, une école pour les filles ainsi qu'un orphelinat mixte. Il y a une paroisse et une église, trois chapelles catholiques et deux temples protestants.

On trouve à Beauharnois deux édifices à bureaux ; les maisons résidentielles sont construites en bois, en brique et en pierre.

La ville de Beauharnois, régie par la loi des cités et villes du Québec, est administrée par un maire et six échevins, secondés d'un secrétaire-trésorier.

Le mandat du maire est d'une durée de deux ans, ainsi que celui des échevins ; ces derniers ne reçoivent aucune rémunération.

La prochaine élection municipale aura lieu le 1^{er} février 1946.

La division électorale provinciale est Beauharnois et la division fédérale, Beauharnois-Laprairie.

L'évaluation foncière, industrielle et commerciale de la ville est de \$4,210,079.70 ; quant à l'évaluation foncière industrielle et commerciale, elle se chiffre à \$1,438,089.00

Les institutions religieuses seules sont exemptes du paiement de la taxe foncière et leur valeur est de \$500,000.00.

Le taux de la taxe foncière est de \$1.00 par \$100.00 d'évaluation ; la taxe scolaire est de 0.85c par \$100.00 ; la taxe d'eau est de 10% de la valeur locative ; la taxe des trottoirs est de 3 cents par pied courant ; la taxe pour pavage est calculée d'après la répartition ; en plus, il y a une taxe spéciale pour l'enlèvement des vidanges.

La dette totale de la ville s'élève en débetures à \$225,900.00, et le coût de revient annuel de l'administration municipale (sans compter l'administration scolaire) est de \$65,229.60.

Un département des incendies avec 14 pompiers est au service de la ville pour la protection de la population et de la propriété. Le maintien de l'ordre est assuré par un département de police qui compte 3 constables réguliers et 8 volontaires ; en plus des policiers et des pompiers, la ville emploie 20 personnes dans ses différents services d'hygiène, d'enlèvement des vidanges, et pour l'administration municipale en général.

Bien que le district judiciaire de Beauharnois siège à Valleyfield, une cour supérieure et une cour du recorder siègent périodiquement dans la ville de Beauharnois.

Le Canadien National et le New-York Central sont les deux compagnies de chemin de fer qui desservent la ville de Beauharnois.

Le service télégraphique est assuré par les compagnies Pacifique Canadien et Canadien National.

Il existe aussi un service d'autobus entre Valleyfield et Montréal.

750 automobiles privées et 49 camions sont à l'usage des habitants de cette ville.

De plus, il y a 5 hôtels d'une capacité globale de 60 chambres, un bureau de poste et 3 succursales de banques.

La classe professionnelle est représentée par un dentiste, 9 ingénieurs, 5 médecins, 2 avocats, 3 notaires et un pharmacien.

Voici les noms des maires qui se sont succédé depuis la fondation de la ville de Beauharnois :

1864	—	1 ^{er}	—	Ulysse-Janvier Robillard
1867	—	2 ^e	—	J. Lynch
1869	—	3	—	Pierre-Casimir Duranceau
1872	—	4	—	“ “ “
1874	—	5	—	Cyrille Guimond
1876	—	6	—	Dr A.-R. Primeau
1879	—	7	—	L. R. Baker
1881	—	8	—	L. A. Seers
1883	—	9	—	L. R. Baker
1885	—	10	—	Antoine Lefebvre
1887	—	11	—	L. R. Baker
1889	—	12	—	Thomas Brossoit
1891	—	13	—	L. R. Baker
1892	—	14	—	Julien Leduc
1894	—	15	—	E.-H. Buisson
1896	—	16	—	James Wilson
1898	—	17	—	Ferdinand Leduc
1900	—	18	—	Jos. Deslauriers
1901	—	19	—	J.-G. Laurendeau
1903	—	20	—	Dr G. Huot
1905	—	21	—	L. A. Seers
1906	—	22	—	Narcisse Deslauriers
1908	—	23	—	J.-Guisolphe Léonard
1910	—	24	—	J.-Bte Primeau
1912	—	25	—	Raoul Miron
1914	—	26	—	L.-Z. Leduc
1915	—	27	—	H. Bourgie
1916	—	28	—	Euclide Théorêt
1920	—	29	—	L.-C. Tassé, Notaire
1922	—	30	—	J. Guisolphe Léonard
1924	—	31	—	J.-C. Trudeau
1926	—	32	—	G.-Aimé Leduc
1930	—	33	—	J.-Nap. Laberge
1933	—	34	—	Hormidas Roy
1942	—	35	—	Arthur Leduc
1944	—	36	—	Hormidas Roy

Le conseil actuel de la ville de Beauharnois est le suivant : M. Hormidas Roy, maire et MM. Urgel Charrette, Maurice Leduc, Joseph Deneault, Joseph Allard, Raoul David, J.-Emile Lemay, échevins.

En terminant, disons quelques mots sur les origines historiques de Beauharnois, c'est-

à-dire au temps où cette région était habitée par des sauvages, car leur présence au Buisson est attestée par les tomahawks ou casse-têtes, les flèches et les divers ustensiles en pierre qu'on y a trouvés.

Comme ces instruments ne sont pas en fer, les ethnographes pensent que les peuplades de la région étaient plus anciennes que les Hurons et les Iroquois que rencontra Jacques Cartier en 1534, et par suite, que leur présence en cet endroit remonte au-delà de l'ap-

parition des Blancs en Amérique. Il existait autrefois entre Beauharnois et Valleyfield un sentier, et l'on conclut que ce devait être la route suivie par les sauvages et les Blancs obligés de faire le portage à cause des rapides de Lachine.

Ce sont là des faits qui font supposer que Beauharnois était habité très anciennement par une race de sauvages plus ou moins inconnue de nous. Aucun fait déterminé et précis ne confirme l'hypothèse.